

Conseil municipal du lundi 21 novembre 2016 Déroulement de séance

Nous, Eric Viaud, avons adressé le 14 novembre 2016 à chacun des membres du conseil municipal une convocation pour la réunion fixée le 21 novembre 2016 à 20h, à la mairie.

Le 21 novembre 2016, à 20h, le conseil municipal de La Bussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric Viaud, maire.

Étaient présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Alain Charles, Fabienne Blanchard, Fabrice Thomas Agnès Guilloteau.

Excusés : Christian Tillet et Loïc Friquet

Pouvoir : Christian Tillet à Fabrice Thomas

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau à l'unanimité

Contrôle du quorum

Ouverture de séance à 20h05.

Ordre du jour :

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations sur le compte rendu de la séance du 11 octobre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le maire fait procéder au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I Travaux VVF

- Subvention petit patrimoine

Le maire expose au conseil que la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse a accordé à la commune une subvention pour le manoir, au titre de la préservation du petit patrimoine. Cette subvention correspond aux travaux pour un montant est de 120 000€ TTC. Cette subvention du petit patrimoine est égale à 20% du montant TTC des travaux, **plafonnée à 5 000€**.

La communauté de communes rejoint la communauté d'agglomération de Châtellerault au 1^{er} janvier 2017, elle doit donc solder les demandes de subvention en cours pour le 15 décembre dernier délai.

Le maire rappelle que lors de la dernière séance le conseil avait décidé de repousser les travaux du manoir à octobre 2017.

Pour obtenir cette aide de 5 000€ il faudrait lancer pour 25 000€ de travaux. Après avoir regardé les différents lots des travaux prévus dans le manoir il serait possible de lancer le lot n°4 qui consiste à changer les menuiseries extérieures du manoir. Ce lot s'élève à 12 444€ HT, soit 14 932.80€ TTC. Il faudrait également engager une partie du lot n°1 mais certains postes ne peuvent pas être lancés sans les autres lots à suivre.

D'un autre côté le fait de lancer une partie du marché peut pénaliser la commune pour la demande de FSIL puisque les travaux ne doivent pas être commencés avant que la subvention ne soit accordée.

Le maire informe également le conseil que les fenêtres du pavillon central sont très endommagées, et qu'il a donc demandé à l'entreprise Air Alu de préparer un devis pour les changer. Nous avons reçu 3 variantes : Deux avec des fermetures 3 points, la différence se faisant sur le remplissage en double vitrage : un devis à 5 708.94€ et l'autre à 5 986.14€

La 3^{ème} variante présente une fermeture 1 point et un remplissage en double vitrage moins important, le montant HT est à 5 404.02€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir la décision de ne pas commencer les travaux sur le manoir et d'engager la dépense concernant le changement des fenêtres du pavillon central, façade est, en acceptant la variante n°2, avec fermeture 3 points pour un montant total de 6 850.73€ TTC.

II Périscolaire

Le maire rappelle au conseil que dans le cadre du périscolaire des écoles d'Antigny, Nalliers- La Bussière, St Germain et St Savin, une convention est passée entre les communes et M. Nicolas Fessard, qui est coordinateur.

Ses missions s'inscrivent dans le cadre des activités périscolaires :

- il établit le planning pour l'ensemble des écoles
- il répartit les enfants dans les groupes
- il centralise les fiches de présence des enfants
- il assure le remplacement d'urgence d'un intervenant
- il peut seconder un intervenant
- il peut accompagner un groupe si une animation est organisée en dehors du site
- il contrôle les heures d'activités des intervenants
- il établit les statistiques

M. Fessard percevra une indemnité forfaitaire de 7 200€, correspondant à 10h/semaine pour 36 semaines d'activité, avec un taux horaire de 20€, ce qui fait 1 440€ par période d'activité.

La répartition entre les communes se fait au prorata du nombre d'élèves, par période soit :

Atigny : 220€

Nalliers : 220€

St Germain : 490€

St Savin : 510€

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

III CCM : validation du projet de statuts

Le maire informe le conseil municipal que le projet de statuts de la Communauté de communes Vienne et Gartempe a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2016. Il convient maintenant à chacune des communes de délibérer.

Cette révision permet d'harmoniser les statuts en vigueur de la CCM et de la CCL et de prendre dès le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences sur l'ensemble du territoire des 55 communes de la future Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Le Maire donne lecture du projet des statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de communes du Montmorillonais.

IV Questions diverses :

- actions touristiques

Le maire informe l'assemblée que suite à l'intervention de M. Foiry lors du dernier conseil municipal à propos de l'article de presse qui mentionnait les lauréats du « Top tourisme », il a contacté Hugues Lallemand, directeur du tourisme au conseil départemental pour savoir comment s'organisait ce concours. Ce top tourisme récompense les acteurs majeurs du secteur du tourisme du département. Cet événement est initié par La Nouvelle République et le conseil départemental. Le jury récompense 7 lauréats et décerne un prix spécial « coup de cœur ».

Le maire a donc demandé à Samuel Guilbert directeur du VVF et Alain Bozier de la ferme en terre de se joindre à lui pour une réunion de réflexion sur les actions qui pourraient être mise en place à La Bussière. Cette rencontre a eu lieu le jeudi 3 novembre dernier en présence de Viviane et de la secrétaire.

Fin août, il avait invité M. Lallemand et l'avait emmené visiter notamment la ferme en terre de La Bodettrie, il a souligné que cet élevage de poulet en plein air intéressait tout particulièrement des vacanciers, de même que le fait d'accompagner des familles à la pêche. Le maire expose en effet avoir prêté son terrain en bord de rivière à plusieurs familles qui souhaitaient pêcher et son fils leur a montré comment tendre des lignes. Cette activité leur a beaucoup plu et ils ont été marqués par l'accueil et le partage lors de cette journée.

A partir de ce postulat, le maire a souhaité ouvrir le débat et il a demandé à chacun de développer des idées sur ce qui pourrait contribuer à développer l'action touristique à La Bussière.

1^{er} constat : **les vacanciers qui séjournent sur la commune recherchent :**

La tranquillité

Le retour aux sources

Découvrir ou faire découvrir à leurs enfants la vie à la campagne

L'authenticité

2^{ème} constat : **la commune dispose de nombreux atouts :**

La campagne, pour son cadre de vie

La Gartempe

Le verger conservatoire et l'arboretum

Des gens passionnés et passionnants

Les actions possibles :

Accompagner des gens à la pêche pour leur faire découvrir cette activité

Ramasser des champignons (vacances d'automne)

Découvrir les ruches du verger : importance des abeilles, le miel

Découvrir la collection de fossiles de Jean-Jacques Lebeau

Découvrir l'élevage (poulet de la ferme en terre, chèvres chez Eric Deshayes et Frank Pasquet, moutons et vaches chez Jacky Antigny, vaches chez Thierry Talbot)

Découvrir l'activité agricole et son évolution : Pierre Bodin

Découvrir le matériel agricole : Guy Thévenet, Claude Foulonneau

Découvrir un jardin potager, la vigne et le piégeage : Jean-Bernard Thomas

Découvrir l'activité de bouilleur de cru + alambic : Jean-Louis Hélon

L'histoire de la Bodettrie et de Foussac, voire du Chêneroux (tuilerie)

La Gartempe : canoës et Paddles et voir avec Mickaël Martin (Siag)

Découverte de l'artisanat local : Sodifrex, Petit atelier, et jours d'Angles

La Chasse et la chasse à courre : Michel Chédozeau et Jean-Claude Caillon

La musique : Anthonin Viaud

Atelier autour des arbres et arbustes : pommiers (verger), arboretum et buis, sentiers d'interprétation

Le maire indique qu'il a été convenu de se laisser le mois de novembre pour contacter toutes les personnes susceptibles de participer à ces activités et de se réunir ensuite le **lundi 5 décembre à 18h30**, salle du conseil de la mairie, pour faire le point. Une réunion sera ensuite fixée avec tous ceux qui auront acceptés de participer à ce projet pour établir un calendrier d'interventions étalées d'avril à octobre.

Répartition des appels pour premier contact d'information de la démarche :

Eric appelle : Paulette Guilloteau, Gilberte Thévenet, Jean-Bernard Thomas, M. Gadioux, Frank Pasquet, Jean-Claude Caillon, Claude Foulonneau, Jean-Louis Hélon, Anthonin Viaud

Alain appelle : Jean-Jacques Lebeau, Pierre Bodin, Guy Thévenet, Gérard Carré

Viviane appelle : Jean-Denis Lenegaret, Marie Sampson, Thierry Talbot, Chantal Fillaud

Isabelle appelle : Margaret Jefferies et Roselyne de Larouzière

- café restaurant

Le maire rappelle au conseil que la liquidation judiciaire a été prononcée le 4 octobre dernier. Le mandataire nous a envoyé les clés et nous avons procédé à l'état des lieux, tout est propre et le matériel de cuisine est bien là. L'appartement est également propre. Nous devons maintenant prendre contact avec la société Tailleux de Poitiers, désignée par le Tribunal de commerce, qui devra procéder à l'inventaire et la prise des actifs de la société.

Le maire informe également le conseil qu'un candidat s'est fait connaître pour la reprise du restaurant.

- Projet de parc éolien

La société Valeco a distribué dans tous les foyers une lettre d'informations. Un site internet est dédié au projet ou chacun peut consulter l'avancement du dossier et poser des questions. Un dossier sera également déposé en mairie pour être consulté entre le 22 et 29 novembre, aux heures d'ouverture du secrétariat.

- Assainissement non collectif

Denis Bailleul, domicilié au Boucher, nous a fait part de son problème avec le syndicat Eaux de Vienne suite au contrôle de son système d'assainissement. Un 1^{er} diagnostic a été établi en 2012 lors du contrôle des installations autonomes sur toute la commune. Son installation avait été classée en acceptable passable, il lui était demandé d'installer un bac dégraisseur et de faire vidanger la fosse septique. Ces travaux ont été réalisés.

Un nouveau contrôle vient d'être effectué puisque la maison est mise en vente.

Cette fois son installation est classée en non conforme car « incomplète et présentant des Dysfonctionnements majeurs »

Denis a donc déposé un courrier en mairie et souhaite qu'un RDV soit acté pour trouver un compromis. Le maire s'engage à appeler le syndicat pour trouver une issue à ce problème.

V informations

- **cinéma** : prochaines séances le 7 décembre avec le film « L'Odyssée » puis le 4 janvier avec le film « Les Têtes de l'emploi »
- **concert** à l'église vendredi 9 décembre à 19h30 Nelly Vila chante l'Oratorio de Camille St Saëns
- **fête de l'école** vendredi 16 décembre, salle Gilbert Bécaud

L'ordre du jour étant épuisé, le maire donne la parole aux conseillers.

Fabrice Thomas indique que M. Dechartre passe actuellement en tracteur pour l'entretien des sentiers de randonnées. Habituellement il fauche et procède au fur et à mesure au broyage des végétaux. Malheureusement son broyeur est tombé en panne, le broyage n'est donc pas fait pour l'instant. Dès qu'il aura récupéré son matériel, il s'occupera du broyage.

Par ailleurs, il indique que M Dechartre procède à l'élagage des côtés des haies uniquement, il demande donc si quelqu'un a donné l'instruction à M. Dechartre pour couper la haie située route de St Pierre et qui remonte vers la Séminière, à 2m de haut. Les élus confirment n'avoir donné aucune instruction en ce sens à M. Dechartre. M Thomas indique donc qu'il demandera à M. Dechartre qui lui en a donné l'ordre.

Enfin, Fabrice Thomas signale qu'il y a une infiltration dans la toiture de la salle Gilbert Bécaud, au niveau de la jonction avec la cuisine. Il convient d'appeler Laurent Gault pour lui demander un devis et de faire une déclaration de sinistre à l'assureur. Une réflexion doit être menée sur l'ensemble des toitures des bâtiments car certaines sont très vétustes.

Mickaël Martin demande si des personnes se sont fait connaître en mairie pour signaler des fissures sur les maisons, dues à la sécheresse de cet été. Il demande à ce qu'un article soit passé dans la presse pour inviter les propriétaires à se faire connaître. Un article sera également mis dans le prochain bulletin.

Mickaël Martin informe l'assemblée qu'il a assisté à plusieurs réunions de la nouvelle communauté de communes au sujet de la fiscalité. Il précise qu'une harmonisation des taux d'imposition va se faire sur l'année 2017, des disparités importantes existent entre les différentes communes à ce jour et il faut s'attendre à une augmentation des taux pour l'année prochaine. Le pacte fiscal 2017 sera voté d'ici la fin de l'année.

Enfin, il signale que plusieurs chemins que nous entretenons appartiennent en réalité à l'association foncière de St Pierre de Maillé.

Agnès Guilloteau demande quelle suite sera donnée à sa demande d'abribus, pour ses filles aux trois maisons. Fabrice répond que le cas s'était présenté il y a quelques années pour l'arrêt situé à La Galerie. A l'époque plusieurs parents avaient déposé une demande similaire à la commune et lui maire leur avait répondu que faute de budget, la mairie ne pouvait pas s'en charger. Fabrice et Michel Chédozeau s'étaient alors mobilisés pour réaliser eux-mêmes l'abribus. Fabrice indique donc qu'il est prêt à aider pour la confection mais que M et Mme Guilloteau doivent voir pour les matériaux ce qu'ils peuvent fournir.

Viviane Vila signale que l'association croque la vie de Pleumartin est d'accord pour continuer de travailler avec La Bussière en 2017, ils nous feront savoir le montant de notre participation financière.

La séance est levée à 21h15.